

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE

Monsieur Fr. TIMMERMANS

Fonctionnaire délégué

A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme

C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1

B - 1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/479840

N/réf. : AVL/KD/BXL-2.1885/s.542

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Quai au Bois de Construction, 7.
Modification d'une station de radiocommunication.
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS.
(Dossier traité par Mme B. Annegarn - D.U.)

En réponse à votre lettre du 21 août, en référence, reçue le 23 août, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 11 septembre 2013.

La demande concerne un immeuble à appartements compris dans la zone de protection des maisons traditionnelles situées aux 1 à 5, quai au Bois de Construction. Elle vise à renforcer l'installation d'un des trois opérateurs présents sur le site par l'augmentation du nombre d'antennes qui seront en partie fixées sur de nouveaux mâts de 6 mètres.

A l'examen des plans, il apparaît que les nouveaux dispositifs augmenteraient considérablement l'impact patrimonial et urbanistique de l'installation qui serait rendue encore plus visible qu'actuellement depuis les anciens quais et perturberait davantage les vues sur les biens classés voisins. Ceci serait en particulier dû à l'ajout d'un mât très élevé au-dessus du cabanon technique, à l'installation d'antennes en porte-à faux à hauteur des toitures ainsi qu'à l'installation d'une balustrade sur tout le pourtour de celle-ci. La Commission décourage fortement les travaux tels que proposés, et demande de regrouper les dispositifs au centre de la toiture en retrait de l'espace public. Dans ce cadre, on veillera au respect strict des prescriptions du RRU en la matière, ce qui n'est pas le cas de l'installation existante, ni de la présente demande.

En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques complémentaires éventuelles et les recommandations qu'appelle cette demande.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (par mail Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, Ph. Piéreuse, H. Lelièvre).
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail).